



Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement

Projet de loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification

Le 23 janvier 2020

(La version lue fait foi)

Madame la Présidente,

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les Députés membres de la Commission, Hydro-Québec remercie les membres de la Commission des transports et de l'environnement de cette invitation à participer aux consultations particulières sur le projet de loi 44.

La lutte contre les changements climatiques est une priorité planétaire. Partout dans le monde, la course à l'énergie verte est lancée. Hydro-Québec dispose déjà de sources d'énergie propre et renouvelable à plus de 99%. Pourtant, l'électricité ne représente que 35% de l'énergie consommée au Québec.

Outre leur impact sur l'environnement, les combustibles fossiles sont à l'origine de la majeure partie du déficit commercial du Québec. Le remplacement de ces énergies par de l'électricité propre, renouvelable, abordable et produite ici enrichirait le Québec dans son ensemble et améliorerait la qualité de vie de tous.

Le projet de loi 44, qui favorise l'utilisation du plein potentiel de notre électricité pour décarboner le Québec, est en phase avec les objectifs du plan stratégique 2020-2024 d'Hydro-Québec :

- Nous voulons alimenter de façon importante le développement économique du Québec
- et nous voulons contribuer à réduire les émissions de GES, tout en améliorant la rentabilité d'Hydro-Québec.

Nous sommes d'avis que les mesures proposées dans le projet de loi 44 contribueront à l'atteinte de ces objectifs.

Nous tenons à réaffirmer notre volonté d'électrifier le Québec en misant d'abord sur une utilisation judicieuse de notre électricité.

L'efficacité énergétique est une source d'approvisionnement à part entière et nous comptons privilégier cet approvisionnement, avant d'envisager de nouveaux projets de production d'électricité.

L'efficacité énergétique, une source d'approvisionnement à privilégier

Mettons d'abord la table avec quelques données tirées de notre Plan d'approvisionnement 2020-2029 transmis à la Régie de l'énergie en novembre dernier. Ce plan fait état des besoins en électricité prévus de la clientèle québécoise pour les dix prochaines années et des moyens envisagés pour y répondre.

Les bilans dressés par Hydro-Québec dans ce plan montrent l'équilibre entre l'offre et la demande prévues pour deux mesures de l'électricité : la puissance et l'énergie.

Rappelons que la puissance est la demande d'énergie à un moment précis. Elle est calculée en mégawatts. Par exemple, les besoins en puissance des clients d'Hydro-Québec Distribution à la pointe de l'hiver dernier ont atteint plus de 38 000 MW le 22 janvier à 8h.

Quant à l'énergie, c'est la puissance multipliée par la durée. Elle est mesurée en wattheures. Par exemple, une consommation de 1 MW pendant 3 heures correspond à 3 MWh. L'hiver dernier, le jour où la plus forte demande a été enregistrée, la consommation de nos clients a atteint plus de 816 000 MWh pour 24 heures.

Pour respecter nos engagements auprès de la clientèle québécoise et pour commercialiser de l'électricité sur les marchés d'exportation, nous avons besoin d'importants moyens de production. Nous exploitons un vaste parc de production d'une puissance installée de 37 310 MW. Nous disposons aussi d'autres sources d'approvisionnement d'une puissance totale de plus de 10 000 MW, en vertu de contrats conclus avec des producteurs indépendants d'énergie renouvelable.

Les diverses initiatives en efficacité énergétique pour réduire la consommation de notre clientèle font aussi partie de nos sources d'approvisionnement. Au total, nous prévoyons que l'impact de ces mesures appliquées par notre clientèle résidentielle et d'affaires de 2019 à 2029 équivaut à une diminution de 5,6 TWh, soit l'équivalent de la consommation de 300 000 ménages.

Selon les prévisions actuelles, nos approvisionnements sont suffisants pour alimenter le développement économique du Québec tout en contribuant davantage à la décarbonation des marchés voisins en signant de nouveaux contrats d'exportation à long terme.

En plus des besoins prévus, nous anticipons que le Plan d'électrification et de changements climatiques 2020-2030 (PECC) du Québec entraînera une augmentation de la demande d'électricité.

Pour répondre à cette demande supplémentaire, nous continuerons de miser sur la sensibilisation aux meilleures pratiques en efficacité énergétique, sur des appuis financiers et sur l'accompagnement des clients en gestion de l'énergie au cours des prochaines années. Au Québec, plus de 80% des ménages québécois chauffent leur résidence à l'électricité. La contribution de chaque ménage, aussi petite soit-elle, peut donc faire une grande différence.

Parmi les nouvelles mesures d'efficacité énergétique qui seront offertes à nos clients sur une base volontaire, pensons par exemple aux produits et services de notre filiale Hilo et à la tarification dynamique qui module le prix de l'électricité en fonction de la demande au Québec.

Et nous entendons faire encore plus.

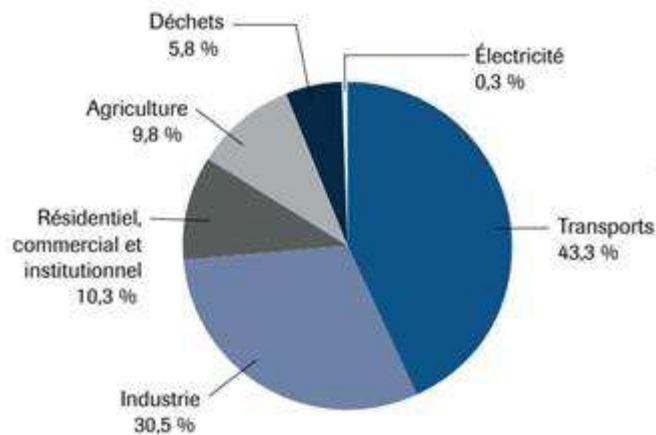
Depuis 2016, Hydro-Québec et TEQ travaillent de concert à harmoniser les mesures et les programmes existants, en plus de se pencher sur de nouvelles initiatives à promouvoir. Hydro-Québec souhaite poursuivre ce travail de collaboration à la suite du rapatriement des activités de l'organisme au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN), comme prévu dans le projet de loi 44.

Cependant, nous considérons que notre expertise unique en matière d'utilisation efficace de l'électricité conjuguée à nos informations sur la consommation de nos clients nous procure les outils et la crédibilité nécessaires pour guider ces derniers vers les meilleures solutions énergétiques. Et ce, particulièrement pour nos clients d'affaires à qui nous offrons un accompagnement personnalisé. Ces activités font partie intégrante de nos services et répondent aux attentes de nos clients. Elles constituent aussi une source d'approvisionnement en électricité importante sur laquelle nous voulons exercer le meilleur contrôle possible.

Les transports, première cause d'émissions de GES

Le domaine du transport est responsable de 43% de la production de gaz à effets de serre au Québec. L'atteinte des cibles de réduction des GES que le Québec s'est fixées passe donc impérativement par une électrification accrue des transports, tant pour le transport de marchandises, le transport individuel, que le transport collectif.

Figure 1. Répartition des émissions de GES au Québec, en 2017, par secteurs d'activité



1

L'élan est déjà donné et doit continuer à être soutenu. Depuis 2015, le nombre de véhicules électriques légers sur les routes du Québec est passé de 8000 à presque 65 000 en novembre 2019. La majorité des projets importants de transport collectif en construction et annoncés sont eux aussi électriques.

Le projet de loi 44 transforme le Fonds vert en Fonds d'électrification et de changements climatiques et propose que ce fonds soit affecté uniquement au financement de mesures visant la lutte contre les changements climatiques.

¹ Source : Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990, p. 8.

Le projet de loi permet aussi au gouvernement de déterminer la part minimale des revenus du système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES qui sera réservée aux mesures applicables aux transports.

Nous espérons que ces modifications pourront favoriser l'intensification des investissements dans le développement du transport électrique individuel, de marchandises, de même que le transport collectif.

Les initiatives pour l'électrification du transport individuel

Hydro-Québec continuera à stimuler l'essor des transports électriques individuels. Notre plan stratégique fait état d'engagements concrets à cet effet, notamment le déploiement de 1 600 nouvelles bornes de recharge rapide d'ici 2030.

En complément, nous recommandons trois sphères d'intervention gouvernementales pour viser une mobilité zéro émission dans les transports individuels.

1. Premièrement, il faut **Agir sur l'offre** des véhicules électriques. Il y a actuellement un problème de disponibilité chez les concessionnaires. L'attente de plusieurs mois pour un véhicule décourage des clients potentiels.

La loi actuelle oblige les constructeurs automobiles à constituer un certain pourcentage de leurs ventes de véhicules électriques. Or, le pourcentage exigé présentement n'est pas assez élevé ni pour répondre à la demande des clients, ni pour que la norme ne permette d'atteindre – à elle seule – la cible du gouvernement du Québec de million de véhicules électriques d'ici 2030.

Comme le PL 44 modifie la *Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules zéro émission*, le moment est idéal pour amender de loi de façon à remédier à cette situation. La manière d'y arriver consisterait à changer la valeur des crédits attribuables aux différents types de véhicules rechargeables.

2. Deuxièmement, il faut **Agir sur la demande** des véhicules légers par le maintien des incitatifs à l'achat jusqu'à ce que le prix des véhicules électriques soit comparable à celui des véhicules à combustion et par une vaste campagne de sensibilisation de la population québécoise aux avantages des transports électriques.

3. Troisièmement, il faut **stimuler l'achat de bornes de recharge qui permettent de gérer les pointes** de consommation d'électricité en limitant les incitatifs financiers à l'achat de bornes intelligentes qui permettront de programmer la recharge à des moments opportuns pour le réseau d'Hydro-Québec.

Le financement de projets d'électrification de transport collectif

L'électrification du transport collectif est également essentielle pour contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de GES.

Le projet de loi 44 prévoit que le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) sera affecté au financement de toute mesure visant la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen de l'électrification, dans le respect des principes, des orientations et des objectifs établis dans la politique cadre sur les changements climatiques.

Hydro-Québec estime que les mesures pour le financement de projets d'électrification de transport collectif devraient être priorisées dans la politique cadre sur les changements climatiques.

Comité consultatif sur les changements climatiques

Enfin, compte tenu de son rôle clé dans la transition énergétique, Hydro-Québec mettra son expertise à la disposition du gouvernement pour participer aux travaux du comité consultatif permanent pour fournir des orientations sur les politiques, programmes et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques.

Conclusion

En conclusion, Hydro-Québec appuie le projet de loi 44 qui mise sur l'électrification pour lutter contre les changements climatiques.

Nous souhaitons que le nouveau Fonds d'électrification et de changements climatiques favorise l'intensification des investissements dans le développement du transport électrique.

De plus, afin de permettre aux consommateurs québécois d'accéder à un plus grand nombre de véhicules électriques, nous proposons de renforcer les cibles annuelles de la norme zéro émission (VZE) des constructeurs automobiles.

Nous serons au rendez-vous pour électrifier le Québec avec notre énergie propre en misant d'abord sur l'efficacité énergétique.

L'hydroélectricité est une énergie propre et précieuse. Comme producteur de cette énergie, il est primordial pour Hydro-Québec de l'utiliser judicieusement, de manière responsable, efficace et respectueuse de notre environnement.